

influence pour restreindre l'augmentation des honoraires des professions libérales. Le succès du nouveau programme offert par la Commission des prix et des revenus dépend essentiellement du degré de collaboration qui viendra de tous les niveaux de gouvernement, des institutions, du secteur privé et du grand public.

Je veux déclarer sans équivoque que le gouvernement fédéral reste fermement décidé à mater l'inflation. Nous espérons que cette nouvelle mesure réussira, de concert avec les politiques existantes, à mettre fin à la spirale des coûts et des prix. Si elle ne le fait pas, le gouvernement est tout à fait disposé à envisager d'autres mesures dont l'adoption pourra être nécessaire pour éliminer cette menace au bien-être de notre économie et de tous les Canadiens.

La conférence a aussi traité des questions touchant les relations financières entre les gouvernements fédéral et provinciaux qui exercent une grande influence sur leurs situations financières respectives, ainsi que de leurs répercussions sur l'économie.

J'ai consenti à avancer d'un mois la remise aux provinces des impôts que le gouvernement fédéral perçoit pour le compte de celles-ci. Cette proposition a pour résultat pratique de mettre à la disposition des provinces, sauf le Québec qui perçoit ses propres impôts, environ 150 millions de dollars de plus dans l'année financière courante.

Nos prévisions de l'année financière en cours indiquaient d'abord une somme de 867 millions à verser aux provinces comme montant net au titre de la péréquation et de l'impôt sur les biens transmis par décès. Par suite de nouvelles données statistiques qui sont devenues disponibles depuis, on estime à plus de 920 millions le paiement de l'année courante, y compris les rajustements au titre de l'année 1968-1969, soit une augmentation de quelque 60 millions.

Comme autre moyen d'alléger la situation financière tendue des provinces, j'ai également proposé une modification relative aux subventions à l'égard des écoles techniques et professionnelles. Après avoir pourvu aux subventions d'équipement dans l'année courante, il reste à cette fin au crédit des provinces environ 150 millions de dollars. J'ai proposé que nous élaborions des conditions régissant le paiement en espèces de ce crédit de 150 millions pendant une période de deux ans, à compter de l'année financière courante.

• (2.40 p.m.)

L'ensemble de ces trois mesures et de quelques autres redressements moins importants d'autres paiements mettrait à la disposition des gouvernements provinciaux 300 millions

de dollars de plus que le total d'abord prévu pour l'année financière en cours.

En mars, j'avais prévu un excédent budgétaire de 250 millions, compte tenu d'une baisse d'environ 50 millions des revenus du gouvernement fédéral en conséquence de l'imposition de contrôles du crédit à la consommation. Comme il a été décidé de ne pas donner suite à cette mesure, l'excédent prévu au budget s'élèverait à 300 millions. Cet excédent serait maintenant réduit à 150 millions d'après les dispositions que je viens d'exposer.

Dans le budget, j'estimais que nos besoins nets en espèces pour l'année financière courante seraient de 525 millions, exception faite de ce qui serait nécessaire pour financer les opérations sur les devises. Vu l'augmentation nette de 100 millions des dépenses budgétaires, compte tenu de la modification relative aux contrôles du crédit à la consommation, plus les autres 150 millions nécessaires comme déboursé extra-budgétaire par suite du paiement anticipé de perception fiscale, nos besoins nets en espèces augmenteraient de 250 millions pour s'établir à 775 millions.

En fonction des comptes de revenus nationaux, j'ai estimé que l'excédent du secteur fédéral, à l'exclusion du Régime de pensions du Canada, passerait de 570 millions pour la dernière année financière à 130 millions pour l'année financière en cours.

Compte non tenu de la perte de revenus attendue en conséquence de la création de contrôles du crédit à la consommation, l'excédent fédéral s'établirait cette année à 180 millions en fonction des comptes de revenus nationaux. Les mesures budgétaires que je viens d'exposer auraient pour effet net de réduire cet excédent à 30 millions environ. Ces chiffres sont susceptibles de changer un peu à la suite de la révision détaillée des comptes nationaux mais, étant donné la marge d'erreur dans ces estimations statistiques, la situation fondamentale reste la même.

Cette réduction de l'excédent extrapolé du secteur fédéral constituerait un nouveau et important stimulant à l'économie; nous considérons qu'il est justifié dans la situation actuelle.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier le ministre de m'avoir communiqué d'avance une copie de sa déclaration afin de me permettre de déterminer ce dont elle ne traitait pas. Une très importante conférence entre le ministre des Finances (M. Benson), ses collègues et leurs homologues des provinces vient juste d'avoir lieu sur plusieurs sujets, L'inflation et les restrictions salariales n'en